

REPUBLIQUE LOUANGAISE DU CONGO

MINISTERIO DE DEFENSA Y FUERZAS ARMADAS
COMANDO EN JEFE FUERZAS ARMADAS

DIRECTION INDICATED BY TRAVEL
BY DAY AND NIGHT

DIRECTOR OF THE CREATION BELIEVERS

SECRET 02/1171 du 13/12/1982
/NTFS.DGTFF.DFP/22021/1

Partant de ces données et nomination de Monsieur
M. LAMON, M. etc., dans les cadres de la catégo-
rie A, Monsieur I des Services Techniques
(Technique Industrielle). -

LE PRINCIPAL MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

(/ISLS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 (/u la loi n° 25/81 du 13.11.1980 portant amendement de
 l'article 97 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 (/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général
 des fonctionnaires ;
 (/u l'arrêté n° 2987/FF du 21.6.1958 fixant le règlement
 de l'emploi des fonctionnaires ;
 (/u le décret n° 60/50 du 3.3.1960 fixant le statut commun
 de l'enseignement des Services Techniques ;
 (/u le décret n° 62/130/FF du 5.5.1962 fixant le régime
 des rémunérations des fonctionnaires ;
 (/u le décret n° 62/195/FF du 5.7.1962 fixant la hiérarchie
 des diverses catégories des cadres ;
 (/u le décret n° 62/197/FF du 5.7.1962 fixant les catégories
 des fonctionnaires des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3.2.1962
 portant statut général des fonctionnaires ;
 (/u le décret n° 62/198/FF du 5.7.1962 relatif à la nomina-
 tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
 (/u le décret n° 63/81/FF du 26.3.1963 fixant les condi-
 tions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que
 doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles
 1 et 2 ;
 (/u la loi n° 67/50/FF du 24.2.1967 réglementant la
 prise d'acte et ayant pour vue la mise en œuvre des actes réglementaires
 relatifs aux nominations, intérimaires, reconstitutions de carrière
 et autres ;
 (/u le décret n° 74/170 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant
 les dispositions du décret n° 62/198/FF du 5.7.1962 fixant les
 échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
 (/u le décret n° 75/194 du 4.1.1975 portant nomination du
 Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
 (/u le décret n° 80/644 du 26.12.1980 portant nomination
 des Membres du Conseil des Ministres ;
 (/u le rectificatif n° 81/016 du 26.01.1981 au décret n°
 80/644 du 26.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des
 Ministres ;
 (/u le décret n° 81/017 du 26.01.1981 relatif aux intérim
 des Membres du Gouvernement ;
 (/u la lettre n° 2014/PM-GE/DEEC/DOE du 13.05.1982 du
 Directeur de l'Orientation et des Courriers transmettant le dossier de
 candidature constitué par l'intéressé ;

- D E C R E T :

ARTICLE 1er. - En application des dispositions du décret n° 60/90 du 3.3.1962 susvisé, Monsieur MALANZA Marc, né le 7 Août 1950 à Pointe-Noire, titulaire du Diplôme de 3ème Cycle en Chimie Appliquée obtenu à l'Université PIERRE et MARIE CURIE (France), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Techniques Industrielles) et nommé au grade d'Ingénieur Principal des Techniques Industrielles de 2° échelon Standard, indice 940.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de l'Industrie et de l'Energie.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

BRAZZAVILLE, le 13 Décembre 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Industrie
et de l'Energie,

Jean I F A D I .-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale

Bernard CONGO HANGOUNI.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA .-

Le Ministre des Finances,

Itihi Csetumba LEKOUNDZOU .-

AMPLIATIONS :

JORPC
DGTFP/DEF
DEF/BST
D.B.
D.C.F.
M.I.P.
DOSSIER
INTERESSE
SGCM/BC

1
3
1
3
1
2
3
1
2